

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-325

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson,
Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell et
M. Villani

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	1 500 000 000
Cohésion	0	0
Garantie jeunes (<i>ligne nouvelle</i>)	1 500 000 000	0
TOTAUX	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allonger la durée maximale de l'accompagnement de la garantie à 2 ans pour tenir compte des effets durables de la crise sur le marché du travail et du risque de retour au chômage et à l'absence de ressources pour les jeunes à l'issue de leur parcours.

Cet amendement propose une solution immédiate pour limiter la situation de précarité dans laquelle se trouve les jeunes de moins de 25 ans durement touchés par la crise. La Fédération des acteurs de la solidarité estime à 1,5 milliard d'euros le montant de la mise en place de cette mesure.

Cet amendement minore de 1,5 milliard d'euros le programme « Compétitivité » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur les actions « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » et « Souveraineté technologique et résilience » et majore de 1,5 milliard d'euros le nouveau programme « Garantie jeunes » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.